



COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT



PRESS RELEASE

499th meeting of the Council

- Agriculture -

Brussels, 31 January 1978

President: Mr Poul DALSGER
Minister of Agriculture
of the Kingdom of Denmark

158/78 (Presse 13)

31.I.1978

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Antoine HUMBLET Minister for Agriculture and
Small Firms and Trades

Denmark:

Mr Poul DALSAER Minister for Agriculture

Mr Hans Jørgen KRISTENSEN State Secretary,
Ministry for Agriculture

Germany:

Mr Joseph ERTL Federal Minister for Agriculture

Mr Hans-Jürgen ROHR State Secretary,
Federal Ministry of Agriculture

France:

Mr François SCHEER Deputy Permanent Representative

Ireland:

Mr Brian LENIHAN Minister for Fisheries

Italy:

Mr Giovanni MARCORA Minister for Agriculture

Luxembourg:

Mr Albert BERCHEM State Secretary,
Ministry for Agriculture

31.I.1978

Netherlands:

Mr A.P.L.M.M. van der STEE

Minister for Agriculture and
Fisheries

United Kingdom:

Mr John SILKIN

Minister for Agriculture,
Fisheries and Food

Commission:

Mr Finn Olav GUNDELACH

Vice-President

o

o

o

DEVALUATION OF THE GREEN POUND

After discussing the questions raised by the devaluation of the green British pound in the context of the problems relating to the fixing of agricultural prices for the next marketing year, the Council approved an amendment to the rate of exchange to be applied for the British pound.

This amendment will entail a 5% devaluation as from / February 1978 for pigmeat and beef and veal. A further devaluation of 2.5% for these products and a devaluation of 7.5% for milk and milk products will take effect when the decision on the 1978/1979 agricultural prices is implemented.

As regards the other products, the new rate of exchange devalued by 7.5% (£1 = 1.57678 UA/1 UA = £0.634204) will enter into force at the beginning of the marketing year for each product.

073781

BIO (78) 49 AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C.AUX MEMBRES DU GROUPE, A M. LE DIRECTEUR GENERAL DE LA DG 1
ET A M. OPITZ, DG 8

PREPARATION CONSEIL AGRICOLE

LES MINISTRES DE L'AGRICULTURE CONTINUERONT, LUNDI ET MARDI PRO-
CHAINS, L'ETUDE DES DOSSIERS CONCERNANT L'AGRICULTURE MEDITERRA-
NEENNE ET LES PRIX AGRICOLES 1978/79. AUCUN DE CES DEUX DOSSIERS
N'EST MUR POUR DECISION. LES DISCUSSIONS NE COUVRIRONT D'AIL-
LEURS PAS L'ENSEMBLE DES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION.

LE CONSEIL POURSUIVRA EGALEMENT LES DISCUSSIONS SUR LA PROPOSI-
TION DE LA COMMISSION EN MATIERE DE DEMOBILISATION PROGRESSIVE
(EN SEPT ANNEES) DES MONTANTS COMPENSATOIRES. LES TENSIONS AU
SEIN DU CONSEIL AU SUJET DE LA DEVALUATION RECENTE DE LA LIVRE
VERTE NE DEVRAIENT PAS AVOIR AMELIORE LES CHANCES D'UN ACCORD :
LE ROYAUME-UNI ET LA REPUBLIQUE FEDERALE RESTENT, DE TOUTES FA-
CONS, OPPOSES A LA FIXATION D'UN CALENDRIER PRECIS DE DEMOBILI-
SATION. LA COMMISSION INTRODUIRA LE RAPPORT SUR LES EFFETS ECONO-
MIQUES DES MONTANTS COMPENSATOIRES MONETAIRES (VOIR BIO COM 43
D'HIER ET NOTE P-14 QUI VOUS PARVIENDRA LA SEMAINE PROCHAINE).

LE CONSEIL REPENDRA L'ANCIEN DOSSIER CONCERNANT LES GROUPEMENTS
DE PRODUCTEURS AGRICOLES ET CELUI DE L'ORGANISATION COMMUNE DES
MARCHES DES POMMES DE TERRE. CES DOSSIERS NE SONT, EUX NON PLUS,
PAR ENCORE MURS POUR UNE PRISE DE DECISION. LE CONSEIL POURRAIT
DECIDER LA SUSPENSION DU PRELEVEMENT A L'IMPORTATION DE RIZ DANS
LE DEPARTEMENT FRANCAIS DE LA REUNION ET, ENFIN, IL AURA A REPON-
DRE A LA QUESTION DE SAVOIR SI LES IMPORTATIONS DE CYPRUS SHERRY,
BOISSON POPULAIRE EN GRANDE-BRETAGNE, DOIVENT ETRE SOUMISES AU
REGIME DU PRIX DE REFERENCE DONT ELLES AVAIENT ETE EXEMPTES
JUSQU'ICI.

AMITIES,

(A SUIVRE),

M. SANTARELLI
NNNN

NNNN

VAN DER PAS GPP B. 1/4 2205 10.2.78 X X
M. SANTARELLI



NOTE BIO (78) 49 SUITE 1 AUX BUREAUX NATIONAUX
 C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE, A M. LE DIRECTEUR GENERAL DE LA DG 1
 ET A M. OPITZ, DG 8

 CONSEIL AGRICOLE

LES DISCUSSIONS SUR LE DOSSIER MEDITERRANEEN N'ONT ETE QU'UN
 TOUR D'HORIZON TRES GENERAL DES PROPOSITIONS CONCERNANT L'HUILE
 D'OLIVE, LES FRUITS ET LEGUMES, LE VIN ET LES MESURES STRUCTUREL-
 LES (LANGUEDOC-ROUSSILLON, INFRASTRUCTURE RURALE, ETC.). TOU-
 TES LES DELEGATIONS ONT BIEN ACCUEILLI CES PROPOSITIONS SOUS REE-
 SERVE TOUTEFOIS D'UN EXAMEN APPROFONDI AU COMITE SPECIAL AGRICUL-
 TURE AUQUEL L'ENSEMBLE DU DOSSIER A ETE RENVOYE.

EN CE QUI CONCERNE LE VIN, M. GUNDELACH A PRESENTE LES PROPOSI-
 TIONS, ADOPTEES EN COMMISSION MERCREDI DERNIER (VOIR NOTE BIO
 COM 43 ET P-12), EN RAPPELANT EGALEMENT QUE LES ACCISES TRES
 ELEVEES DANS PLUSIEURS ETATS MEMBRES FREINENT LA CONSOMMATION DES
 VINS ET COMPLIQUENT, PAR CONSEQUENT, LE PROBLEME VITICOLE. LA
 DELEGATION FRANCAISE S'EST FELICITEE DU FAIT QUE LA COMMISSION
 AVAIT RETENU LES PRINCIPES D'UNE ORGANISATION INTERPROFESSIONNEL-
 LE ET D'UNE DISCIPLINE DE COMMERCIALISATION (PRIX PLANCHER) AUSSI
 LONGTEMPS QUE LA REFORME STRUCTURELLE NE SERAIT PAS BIEN ENGAGEE.
 ELLE S'EST CEPENDANT EXPRIMEE EN FAVEUR D'UN PRIX PLANCHER PLUS
 ELEVE QUE LES 70 O/O DU PRIX D'ORIENTATION PROPOSES PAR LA COM-
 MISSION. CE PRIX DEVRAIT AUSSI ETRE DECLENCHE PLUS TOT QUE PREVU
 PAR LA COMMISSION (SI LES PRIX RISQUENT DE SE MAINTENIR A 20 O/O
 AU-DESSOUS DU PRIX D'ORIENTATION). ENFIN, LA FRANCE CRAINT QUE
 LA DISTILLATION AU PRIX PLANCHER CONSTITUE UNE INCITATION A LA
 PRODUCTION DE VINS MEDIOCREs DESTINES DIRECTEMENT A LA DISTILLA-
 TION. APRES CETTE INTERVENTION, LE MINISTRE ITALIEN A FAIT ETAT
 DE SES PREOCCUPATIONS EN CE QUI CONCERNE LA LIBRE CIRCULATION
 INTRACOMMUNAUTAIRE QUI POURRAIT ETRE ENTRAVEE PAR L'INTRODUCTION
 DU PRIX PLANCHER. EN EFFET, EN CAS D'INTRODUCTION DU PRIX PLAN-
 CHER, AUCUNE TRANSACTION AU-DESSOUS DE CE PRIX NE SERAIT PLUS
 POSSIBLE, CE QUI VAUDRAIT, BIEN ENTENDU, EGALEMENT DANS LES
 ECHANGES FRANCO-ITALIENS. LA DISCUSSION SUR CE POINT, COMME
 D'AILLEURS SUR LES AUTRES, N'A PAS ETE APPROFONDIE.

(A SUIVRE),
 AMITIES,

 #####
 P. CERF,
 NNNN

NNNN

VAN DER PAS GPP B.1/4 2205 14.2.78 X X

P. CERF

Cerf

NOTE BIO (78) 49 SUITE 2 ET FIN AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C.AUX MEMBRES DU GROUPE, A M. LE DIRECTEUR GENERAL DE LA DG 1
ET A M. OPITZ, DG 8

■ CONSEIL AGRICOLE
■ -----

PRESQUE TOUS LES DOSSIERS FIGURANT A L'ORDRE DU JOUR DE CE CON-
SEIL ONT ETE RENVOYES AUX EXPERTS DU COMITE SPECIAL. AUSSI, LES
MINISTRES AGRICOLES ONT-ILS PU RENTRER CHEZ EUX A 13.30 HEURES,
CE QUI N'ARRIVE PAS SOUVENT ...

PRIX AGRICOLES 1978/79
■ -----

UN TOUR DE TABLE GENERAL A EU LIEU AU SUJET DES GRAINES OLEAGI-
NEUSES, DES PRODUITS PROTEAGINEUX (FEVEROLÈS, SOJA, ETC.) ET DE
LA VIANDE PORCINE. EN CE QUI CONCERNE CE DERNIER PRODUIT, LE
MINISTRE SILKIN S'EST PRONONCE CONTRE L'AUGMENTATION DE 3 O/O
DU PRIX DE BASE PROPOSEE PAR LA COMMISSION. IL A REITERE SA
DEMANDE, APPUYEE PAR LA FRANCE ET PAR L'ITALIE, DE REVISION DES
CRITERES DE CALCUL DES MONTANTS COMPENSATOIRES MONETAIRES QUI,
SELON LUI, SUBVENTIONNENT LES IMPORTATIONS EN PROVENANCE DES
AUTRES PAYS MEMBRES DE MANIERE EXCESSIVE METTANT EN DIFFICULTE
SES PROPRES PRODUCTEURS. M. GUNDELACH A INDIQUE QUE LA COMMISSION
N'EST PAS FAVORABLE A UNE MODIFICATION PARTIELLE DES MONTANTS
COMPENSATOIRES MONETAIRES. LES DIFFICULTES POSEES PAR CE SYSTEME
DEVRONT ETRE RESOLUES GLOBALEMENT. IL A ANNONCE QUE LA COMMISSION
COMPLETERA SES PROPOSITIONS EN MATIERE DE PRIX, AU DEBUT DU MOIS
DE MARS, PAR D'AUTRES MESURES DANS LE SECTEUR LAITIER (AIDES
SUPPLEMENTAIRES AU LAIT LIQUIDE RETOURNE A LA FERME, SUBVENTIONS
EVENTUELLES A LA CONSOMMATION DE BEURRE, REVISION DU SYSTEME
D'INTERVENTION POUR LE LAIT ECREME EN Poudre), DANS CELUI DE LA
VIANDE DE MOUTON (ORGANISATION COMMUNE DES MARCHES), ETC.

PROBLEMES AGRI-MONETAIRES
■ -----

LA GRANDE-BRETAGNE ET LA REPUBLIQUE FEDERALE ONT A NOUVEAU MARQUE
LEUR OPPOSITION A LA PROPOSITION DE LA COMMISSION CONCERNANT LA
DEMOBILISATION, EN SEPT ANNEES, DES MONTANTS COMPENSATOIRES MO-
NETAIRES. ■ LORSQUE LA DELEGATION ALLEMANDE A PROPOSE DE RENVOYER
CE DOSSIER AU COMITE SPECIAL "POUR QU'IL Y RESTE", M. GUNDELACH
A VIGOREUSEMENT PROTESTE CONTRE CET "ENTERREMENT". EN L'ABSEN-
CE D'UN ENCADREMENT COMMUNAUTAIRE DES MONTANTS COMPENSATOIRES ■,
LA POLITIQUE COMMUNAUTAIRE DANS LE DOMAINE DES PRIX AGRICOLES
RISQUE D'ETRE GRAVEMENT ATTEINTE. LES ETATS MEMBRES POURRONT DE-
■ CIDER, PAR LE JEU DES MODIFICATIONS DES TAUX VERTS, QUELLE PO-
LITIQUE DE PRIX ILS ENTENDENT SUIVRE SUR LE PLAN NATIONAL, CE QUI
SERAIT LA FIN DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE. TOUS LES EFFORTS
DEVRAIENT DONC ETRE CONCENTRES SUR LA DEFINITION D'UN CADRE COM-
MUNAUTAIRE. LA COMMISSION REEXAMINERA SA POSITION ET FERA ///

NNNN

VAN DER PAS GPP B. 1/4 2205 14.2.78 X X

P. CERF
J. Cerf

EVENTUELLEMENT DE NOUVELLES PROPOSITIONS. LE CONSEIL AURA, LUI AUSSI, A PRENDRE DES RESPONSABILITES. IL NE SERA PAS POSSIBLE, SANS DECISION DE SA PART DE "NETTOYER CES ECURIES D'AUGIAS" A REPONDU M. GUNDELACH AU MINISTRE BRITANNIQUE SILKIN, LORSQUE CE DERNIER A QUALIFIE LE RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LES MONTANTS COMPENSATOIRES ■■■■■ DE "SOURIS DONT A ACCOUCHE UNE MONTAGNE" ET CELA PARCE QUE LE RAPPORT NE DEBOUCHAIT PAS SUR LA CONCLUSION QUE LES MONTANTS COMPENSATOIRES ETAIENT A REVOIR POUR LE SECTEUR DE LA VIANDE PORCINE. CETTE NECESSITE ETAIT PROUVEE, SELON M. SILKIN, PAR LE FAIT QUE, CONTRAIREMENT AUX PAYS A MONNAIE FORTE, LE CHEPTEL PORCIN DANS LES PAYS A MONNAIE FAIBLE AVAIT DIMINUE. LA FRANCE A EGALEMENT DEMANDE QUE LES MCM SOIENT REEXAMINES, NON SEULEMENT POUR LA VIANDE PORCINE, MAIS AUSSI POUR LES PRODUITS TRANSFORMES ET POUR LES PRODUITS LAITIERS. M. GUNDELACH A REPETE QU'UNE SOLUTION DES PROBLEMES POSES PAR LES MCM DEVAIT SE PLACER DANS UN CADRE GLOBAL.

GROUPEMENTS DE PRODUCTEURS

■-----
 CE DOSSIER, QUI DATE DE 1967 (PREMIERE PROPOSITION DE LA COMMISSION) A ETE RELANCE EN JUIN 1977 PAR UNE PROPOSITION MODIFIEE (VOIR IP (77) 137) QUI PREVOYAIT DES AIDES A LA CONSTITUTION DE GROUPEMENTS DE PRODUCTEURS, NOTAMMENT EN ITALIE OU ■■■■■ DE TELS GROUPEMENTS SONT FORT PEU DEVELOPPES. PLUSIEURS AUTRES ETATS MEMBRES VEULENT A PRESENT PARTICIPER AUX BENEFICES DU REGIME D'AIDES PROPOSE (BELGIQUE, LUXEMBOURG, IRLANDE). UNE TELLE EXTENSION RENDRAIT CEPENDANT LA PROPOSITION INACCEPTABLE POUR D'AUTRES PAYS (DANEMARK, ALLEMAGNE, PAYS-BAS), ENTRE AUTRES POUR DES RAISONS FINANCIERES. D'AUTRES PROBLEMES CONCERNENT ENCORE LA COMPOSITION DES GROUPEMENTS DE PRODUCTEURS (INCLUSION DE COMMERCANTS ET DE TRANSFORMATEURS OU LIMITATION AUX SEULS AGRICULTEURS) ET LE REGIME DES AIDES. CES POINTS N'ONT CEPENDANT PAS ETE APPROFONDIS ET LE DOSSIER A ETE RENVOYE AU CSA.

■■■■■■■
 ■■■■■■■
 ■■■■

AUTRES POINTS

■-----
 LE CONSEIL N'A PAS PU DEBLOQUER LE MANDAT DE NEGOCIATION COMPRENANT DES CONCESSIONS TARIFAIRES EN FAVEUR DE CHYPRE. L'ITALIE S'Y OPPOSE CRAIGNANT LA CONCURRENCE DES POMMES DE TERRE NOUVELLES EN PROVENANCE DE CHYPRE ET ELLE DEMANDE EN CONTREPARTIE A D'EVEN- TUELLES CONCESSIONS L'OCTROI DE PRIMES DE PENETRATION POUR SES PROPRES POMMES DE TERRE NOUVELLES. CETTE DEMANDE A ETE REJETEE PAR LA PLUPART DES AUTRES DELEGATIONS, APRES QUOI CE DOSSIER A SUBI LE MEME SORT QUE LES AUTRES ■ RENVOI AU COMITE SPECIAL. LA SEULE DECISION PRISE PAR LE CONSEIL CONCERNE LA SUSPENSION DU PRELEVEMENT A L'IMPORTATION DE RIZ DANS LE DEPARTEMENT DE LA

NNNN

346622

REUNION. LE PARLEMENT EUROPEEN DEVRA CEPENDANT DONNER SON AVIS AVANT QUE LA DECISION N'ENTRE EN VIGUEUR. ENFIN, LA DELEGATION IRLANDAISE A FAIT ETAT DES DIFFICULTES DE SON INDUSTRIE DE TRANSFORMATION DE VIANDE. ELLE S'EST PLAINTÉ DU FAIT QUE CERTAINS PAYS, COMME LA GRANDE-BRETAGNE, PEUVENT IMPORTER DE LA VIANDE EN BENEFICIANT DE SUBVENTIONS IMPORTANTES SOUS LA FORME DE MONTANTS COMPENSATOIRES MONETAIRES, PUISQUE CES MCM NE S'APPLIQUENT PAS AUX PRODUITS TRANSFORMES, LES INDUSTRIES DANS CES PAYS ONT UN AVANTAGE CONCURRENTIEL CONSIDERABLE AU DETRIMENT DE L'INDUSTRIE IRLANDAISE.

AMITIES,

P. CERF,
NNNN

NNNN

